



Le 5 mars 2025

Déclaration liminaire CSAL FS Drfip 13

Les élus CGT Finances publiques 13 en CSAL-FS,
Les agents de la Trésorerie Amendes 13 ,

à Madame la Présidente du CSAL-FS de la Drfip 13
Directrice régionale des Finances publiques de PACA et des Bouches-
du-Rhône

Objet : plan d'action suite droit d'alerte et de retrait des agents de la Trésorerie Amendes des Bouches-du-Rhône suite à la réunion d'enquête du 3 mars 2025.

Suite au droit d'alerte et de retrait effectué le 28 février 2025 par les élus CGT Finances publiques 13, Solidaires Finances publiques 13 et les agents de la Trésorerie amendes des Bouches-du-Rhône (TA13) concernant la mise en place d'un accueil généraliste provisoire sis au 54 rue Liandier 13008 Marseille, les agents de la TA 13 ont pris connaissance du plan d'action proposé par la Drfip 13 à l'issue de la réunion d'enquête qui s'est tenue le 3 mars 2025.

Réunis le 4 mars 2025, les agents de la TA 13 considèrent à l'unanimité :

- qu'ils n'ont pas été entendus par la Drfip 13.
- que le plan d'action proposé méconnaît la réalité de leur exposition aux risques d'agression, in situ, aux abords du local de réception sur la voie publique pour se rendre à l'accueil provisoire situé dans un autre immeuble ou le quitter, à l'ouverture ou à la fermeture de l'accueil, y compris pour nos collègues cadres envoyés en voltigeurs sur la voie publique.
- que le plan d'action ne prend pas en compte la réalité du risque psycho-social et de la charge mentale à laquelle les agents d'accueil sont exposés, particulièrement celle consécutive à l'isolement du reste du service et du collectif de travail.
- que le plan d'action relatif au risque d'intrusion par effet de suite ne prend pas en compte la réalité du risque, la porte contiguë sise au 52 rue Liandier donnant un accès commun à différents services du secrétariat général, services sociaux, médecine du travail et accueil amendes. Les agents considèrent que la signalétique ne sera pas suffisante pour dissuader les tentatives d'intrusion.
- que le plan d'action est bâti sur une hypothèse irréaliste voire fantaisiste du flux de fréquentation de 35 usagers par matinée et qu'en conséquence la présence de seulement 2 guichets n'est pas de

nature à permettre d'accueillir dans des conditions normales le flux d'usagers et redevables. Cela ne pourra générer que stress et tensions tandis que des usagers seront encore en attente sur la voie publique au moment de la fermeture.

- que le dispositif d'alerte qui a fait les preuves de son inefficacité (Cf. signalements Signalfip du 17/02/2025) n'est pas rénové.

- que le plan d'action ne prévoit pas de dispositif vidéo permettant de s'assurer de l'absence de danger lors de la sortie du 52 rue Liandier.

- que le plan d'action relatif à la gestion du flux d'usagers orienté par les vigiles des SIP vers l'accueil sis 54 rue Liandier n'est pas sérieux et ignore complètement l'information qui sera diffusée tant auprès des services des Finances publiques qu'entre redevables sur cette annexe servant d'accueil.

A l'unanimité, les agents de la TA 13 considèrent que le plan d'action proposé ne garantit pas leur sécurité, qu'il s'agisse des risques d'agressions ou psycho-sociaux.

A l'unanimité, les agents de la TA 13 souhaitent accueillir le public dans des locaux adaptés, avec plusieurs guichets, permettant la présence solidaire d'un collectif de travail. Cela permettra également aux collègues d'avoir l'ensemble des ressources et documents nécessaires disponibles à l'accueil.

A l'unanimité, les agents de la TA 13 souhaitent accéder aux locaux hors la vue de la file d'attente des usagers.

En conséquence, les élus CGT Finances publiques 13 et Solidaires Finances publiques 13 ont maintenu le droit d'alerte et de retrait concernant le dispositif provisoire d'accueil sans rendez-vous au 54 rue Liandier.

C'est la raison de la convocation du CSAL-FS de ce jour.

Les élu-es CGT Finances publiques 13 en CSAL FS

Frédéric Larrivée, Christel Caudron, Maryline Seba-Villégas, Régis Oswald, Bruno Badaroux, Cécile Perez, Nicolas Barou-Serra, Christophe Roche, Yorick Boutemy, Virginie Massolo

Les agents de la Trésorerie Amendes des Bouches-du-Rhône